



Aux contribuables de la MRC du Granit

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO 2022-09 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN D'INCLURE DES DÉCISIONS DE LA CPTAQ

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Sonia Cloutier, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté du Granit, que le « **RÈGLEMENT NO 2022-09 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN D'INCLURE DES DÉCISIONS DE LA CPTAQ** » est entré en vigueur en date du 15 décembre 2022.

Il est possible, pour quiconque le désire, de prendre connaissance de ce règlement en consultant le site Internet de la MRC (<https://www.mrcgranit.qc.ca/fr/documents-et-publications/reglements>), en se rendant au bureau de la Municipalité régionale de comté du Granit entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30 du lundi au vendredi ou en vous rendant au bureau de votre municipalité aux heures normales d'ouverture.

RÉSUMÉ DU RÈGLEMENT

- St-Robert-Bellarmin : Intégrer les lots 4 188 906, 4 189 191, 5 648 212, 5 648 214, 6 153 901, 6 276 485 et 6 279 610 à l'affectation Agro-forestière type 1

Donné à Lac-Mégantic, ce 17 février 2023.

Sonia Cloutier
Directrice générale
Greffière-trésorière



**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO 2022-09 MODIFIANT
LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN D'INCLURE DES DÉCISIONS
DE LA CPTAQ**

RÉSUMÉ DU RÈGLEMENT

- St-Robert-Bellarmin : Intégrer les lots 4 188 906, 4 189 191, 5 648 212, 5 648 214, 6 153 901, 6 276 485 et 6 279 610 à l'affectation Agro-forestière type 1

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné (e), greffier (ière)-trésorier (ère) demeurant à Lambton

déclare que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à l'endroit désigné par le conseil,
le 17 février 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 17 jour du mois de
février deux mille vingt-trois.

Greffier (ière)-trésorier (ère)